



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 26 octobre 2021 à 20 heures 00 minutes  
Salle du Conseil Municipal

**Présents :**

M. BUONO David, Mme DONNEN Marie-Claire, M. DUDEK Eric, M. HENRY David, Mme LEGUILLETTE Mariette, Mme MANGEOT Sylvie, Mme THIL Yolande

**Procuration(s) :**

M. MANGEOT Didier donne pouvoir à Mme MANGEOT Sylvie, M. GORENDS Roger donne pouvoir à Mme LEGUILLETTE Mariette

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

Mme BITSCH Lauryn, M. GORENDS Roger, M. MANGEOT Didier

**Secrétaire de séance :** Mme MANGEOT Sylvie

**Président de séance :** M. BUONO David

**1 - Affouage 2021**

Le Maire présente le règlement d'affouage pour l'hiver 2021-2022 qui a pour objectif de permettre l'exploitation par les affouagistes, des bois partagés par la commune, après délivrance par le service forestier, en garantissant la protection et la pérennité de la forêt.

Les parcelles sont à déterminer en fonction du nombre de personnes intéressées.

La taxe d'affouage est fixée à 9 €.

***VOTE : Adoptée à l'unanimité***

**2 - Indemnités des élus**

Les membres du Conseil Municipal ont évalué la pertinence des indemnités accordées aux élus.

Pendant le débat, le Maire et les adjoints ont quitté la réunion.

A l'issue de la réunion, il a été décidé que les indemnités seraient maintenues.

### **3 - Reports CA 2020**

Sur les comptes administratifs 2020 de la commune et de l'assainissement validés le 10/04/2021 en Conseil Municipal ne figurent pas les reports en section de fonctionnement (002) et en section d'investissement (001) de l'exercice 2019.

Il convient d'ajouter pour :

- l'assainissement un report :

- en section de fonctionnement (002), 12 543.62 € de recettes,
- en section d'investissement (001), 14 413.81 € de dépenses,

- la commune un report :

- en section de fonctionnement (002), 30 404.40 € de recettes
- en section d'investissement (001), 49 310.71 € de dépenses.

Ces modifications sont soumises au vote du Conseil Municipal en l'absence du Maire, s'étant retiré lors du vote.

***VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)***

***N'a pas pris part au vote : M. BUONO David***

### **4 - Décision modificative - Transfert du 61523 au 2315**

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	11 000,00	(021) : Virement de la section de fonctionnement	11 000,00
	<b>11 000,00</b>		<b>11 000,00</b>

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>

023 (023) : Virement à la section d'investissement	11 000,00		
61523 (011) : Réseaux	-11 000,00		
	0,00		

<b>Total Dépenses</b>	11 000,00	<b>Total Recettes</b>	11 000,00
-----------------------	-----------	-----------------------	-----------

***VOTE : Adoptée à l'unanimité***

### **5 - Provision à constituer**

Selon le Conseiller des Décideurs Locaux et après analyse des restes à recouvrer, le Conseil Municipal décide de constituer en 2021 une provision de 600 € sur le **budget assainissement** pour couvrir les risques de recouvrement sur les restes à recouvrer de ce budget.

Les crédits ont été prévus au budget primitif et l'exécution sera constatée en 2021 sur base de cette délibération.

***VOTE : Adoptée à l'unanimité***

### **6 - Amortissement Subvention 2020**

Sur le budget de la commune, le Conseil Municipal décide d'amortir la subvention de 16000 € versée en 2020 sur une durée de 1 an et décide de l'adoption du dispositif de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement et ouvre en conséquence au budget 2021 les crédits suivants :

**6811-042 : + 16000 €**

**7768-042 : + 16000 €**

**198-040 : + 16000 €**

**28041642-040 : +16000 €**

***VOTE : Adoptée à l'unanimité***

### **7 - Projets 2022**

Le Conseil Municipal décide que les travaux de voirie et le stationnement dans la commune seront les projets à mener en 2022.

### **8 - Validation du dernier CM**

Le Maire propose au Conseil Municipal la validation du dernier compte-rendu de la réunion de Conseil du 16/09/2021.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

**9 - Points divers**

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- du refus de la commune d'accorder une subvention à M. Hubert Donnen concernant le raccordement au réseau d'eau potable conformément aux informations transmises par l'ADM54;
- de sa décision prise par délégation concernant un virement de crédit effectué sur le budget assainissement ;
- qu'une demande de permis de construire a été déposée en mairie et nécessiterait la création d'une réserve incendie ;
- du passage à l'échelon 5 de Mme Myriam Lagarde, Secrétaire de Mairie ;
- du rapport d'activités 2020 d'OLC qui devra être validé lors du prochain CM ;
- qu'une réflexion sera menée pour la création d'un site de compostage sur le terrain de la STEU actuellement occupé par M. Willemez.
- que le prochain CM se tiendra le mardi 7 décembre 2021.

Fait à OLLEY  
Le Maire,

